

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0042373

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0444- Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DIADE MESS

Date de naissance : 01.01.1944

Adresse : Dar-Safama Rue J. Infl. 3 n° 7 A.S. casa

Tél. : 06.11.19.24.65 Total des frais engagés : 328,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 27/07/2023

Nom et prénom du malade : DIADE MESS Age : 79-

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

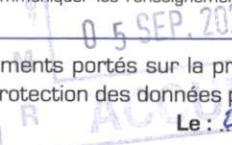
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casab

Le : 05/09/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/11/2023	CS		C	DR. MAMOU Centre interdisciplinaire de la santé mentale Centre d'accès à la santé mentale et d'adaptation sociale Centre d'accès à la santé mentale et d'adaptation sociale Centre d'accès à la santé mentale et d'adaptation sociale

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE TONTONVILLE 33, ALLES DES CYGNES TONTONVILLE CASABLANCA Tél : 05 22 86 03 98	24/10/2023	138,00 HARMACIE TONTONVILLE 33, ALLES DES CYGNES TONTONVILLE CASABLANCA Tél : 05 22 86 03 98

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Service d'AB et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
HOPITAL PPP " CASABLANCA AIN SEBAÂ INPE : 090063272 279, Bd. Chefchaouni - Ain Sebaâ	11/11/23	B 180	200 DT

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram shows a circle divided into four quadrants by a horizontal axis (D-G) and a vertical axis (H-B). The numbers 1 through 8 are arranged in a clockwise sequence in each quadrant. The top-right quadrant (H-B) has numbers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. The top-left quadrant (H-D) has numbers 2, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. The bottom-right quadrant (B-G) has numbers 3, 2, 1, 2, 3, 4, 5, 6. The bottom-left quadrant (B-D) has numbers 4, 3, 2, 1, 2, 3, 4, 5. Arrows at the top and bottom indicate a clockwise direction for the sequence of numbers.

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



AKDITAL

Centre International d'Oncologie Casablanca
المركز الدولي لعلاج الأورام بالدار البيضاء

Dr. Naoufal MAMOU
Oncologue - Radiothérapeute
Ancien chef de clinique des Hôpitaux de Bordeaux

Casablanca, le.....

27/07/2023

Mr. DIABE DRISS

138,00

NOVATONE



1 gellule par jour, 10 jours

T= 138,00

PHARMACIE TONTONVILLE
33, ALLES DES CYGNES TONTONVILLE
CASABLANCA
Tél : 05 22 86 03 98

4, route de l'Oasis, rue des Alouettes, Casablanca
Tél. : 05 22 77 81 81 - Fax : 05 22 99 65 74
E-mail : info@ciocasablanca.ma
Site web : www.ciocasablanca.ma
IF : 14402100 - ICE : 001645198000028



AKDITAL

Centre International d'Oncologie Casablanca
المركز الدولي لعلاج الأورام بالدار البيضاء

Dr. Naoufal MAMOU
Oncologue - Radiothérapeute
Ancien chef de clinique des Hôpitaux de Bordeaux

Casablanca, le

20/02/23

Le Dosis Dosis

Nfse Reg

Dosis, Dosis

SERVICE LABORATOIRE - N°4
HÔPITAL PRIVÉ CASABLANCA AIN SEBAA
INPE : 090063272

79, Bd. Chechaouni - Ain Sebaa

Dr. Naoufal MAMOU
Centre International d'Oncologie Casablanca
Oncologue - Radiothérapeute
4, route dell'Oasis, rue des Alouettes

Tél : 05 22 77 81 81

4, route de l'Oasis, rue des Alouettes, Casablanca
Tél. : 05 22 77 81 81 - Fax : 05 22 99 65 74
E-mail : info@ciocasablanca.ma
Site web : www.ciocasablanca.ma
IF : 14402100 - ICE : 001645198000028



AKDITAL

Hôpital Privé Casablanca Ain Sebaa المستشفى الخاص الدار البيضاء عين السبع

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE

Honoraires

Casablanca , le 24/08/2023

Dossier N°: 270723-671 du: 27/07/2023

Médecin Dr :MAMOU NAOUFAL

22-006495 N°Chambre

Patient :Mr DIABE DRISS

Analyses	Cotation	Montant
NUMERATION FORMULE SANGUINE	80	107,200
GOT/ASAT	50	67,000
GPT/ALAT	50	67,000
	Total B	180
	Montant de prélèvement	11,75
	Total en dirhams	200,00

SERVICE LABORATOIRE - N°4
HOPITAL PRIVE CASABLANCA AIN SEBAA
INPE 090063272
279, Bd. Cheïchaouni - Ain sebaa



AKDITAL

Hôpital Privé Casablanca Ain Sebaa

المستشفى الخاص الدار البيضاء عين السبع



Casablanca , le 17/08/2023

Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 270723-671 Pvt du: 27/07/2023 9:54 ***

Mr DIABE DRISS

IPP Patient : 22-006495/23

Patient Ordinaire :

Prescrit par Dr MAMOU NAOUFAL

Page : 1/2

HEMATOLOGIE

Valeurs Usuelles

Antériorité

NUMERATION FORMULE SANGUINE

NUMERATION

Globules blancs	:	3 630	/mm ³	(4000 - 10000)	9090 (20/07/23)
Globules rouges	:	4,18	10 ⁶ /mm ³	(4,44 - 5,61)	4,49 (20/07/23)
Hémoglobine	:	12,20	g/dl	(13,5 - 16,9)	13,00 (20/07/23)
Hématocrite	:	36,20	%	(40 - 49)	39,50 (20/07/23)
VGM	:	86,50	fL	(81,8 - 95,5)	88,00 (20/07/23)
TCMH	:	29,10	pg	(27 - 32)	29,00 (20/07/23)
CCMH	:	33,60	g/dl	(32 - 36)	33,00 (20/07/23)
Plaquettes	:	132 000	/mm ³	(150000 - 450000)	161 000 (20/07/23)

FORMULE

Polynucléaires Neutrophiles	:	70,00 %	Soit	2541/mm ³	(1500 - 7000)	6581,16 (20/07/23)
Lymphocytes	:	18,60 %	Soit	675 /mm ³	(1500 - 4000)	1363,50 (20/07/23)
Monocytes	:	6,90 %	Soit	250/mm ³	(100 - 1000)	890,82 (20/07/23)
Polynucléaires Eosinophiles	:	4,20 %	Soit	152/mm ³	(50 - 500)	245,43 (20/07/23)
Polynucléaires Basophiles	:	0,30 %	Soit	10/mm ³	(10 - 100)	9,09 (20/07/23)
Vérification sur frottis	:	Absence d'agrégats plaquettaires sur lame.				Absence d'agrégats plaquettaires sur lame. (07/03/23)

Mr DIABE DRISS

Dossier N° : 270723-671

Page : 2/2

BILAN HEPATIQUE

		Valeurs Usuelles	Antériorité
<u>GOT/ASAT</u>	: 32 UI/l	(Inférieur à 40)	19 (10/07/23) 15 (19/06/23) 16 (05/06/23) 14 (15/05/23)~~~
<u>GPT/ALAT</u>	: 52 UI/l	(Inférieur à 45)	24 (10/07/23) 12 (19/06/23) 13 (05/06/23) 12 (15/05/23) ~~~

Aspect du sérum : Normal

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons bon rétablissement

279, Bd. Chefchaouni Ain Sebaa - Casablanca
Tél. : 05 22 68 00 00 - Fax : 05 22 35 66 44
RC : 431357 - IF : 34460126 - ICE : 002247038000079
E-mail : direction@hpc.ma - Site web : www.hpc.ma



Dr. SENTISSI Hamza
Médecin Biologiste
INPE : 090063272